

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône ; offices de l'Eglise ; titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Onzième anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque. — IV Montréal et la Propagande. — V Les échos d'un cinquantenaire. — VI Evangile du IX<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — VII Pie IX et l'assassin.

## AU PRONE

Le dimanche, 9 aout

On annonce :

Le 5<sup>e</sup> anniversaire du couronnement du pape ;

La fête de saint LAURENT ;

Le jeûne (le 14), la fête (le 15) et la solennité de l'ASSOMPTION (le 16) ;

*Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe*, la fête de saint HYACINTHE (le jeûne et la solennité de l'Assomption sont retardés d'une semaine).

NOTE. — *C'est le 14 que commence la neuvaine au S. Cœur de Marie.*

## OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 9 aout

Messe de saint Alphonse de Ligori. *double* ; mém. du 9<sup>e</sup> dim. après la Pent., de saint Romain et or. pour le pape (à cause du 5<sup>e</sup> anniversaire de son couronnement) ; préf. de la Trinité ; Ev. du dim. à la fin. — I vêpres de saint LAURENT. *double de 2<sup>e</sup> cl.* avec Oct. ; seule mém. de saint Alphonse.

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 16 aout

Comme la solennité de l'Assomption est privilégiée à l'instar de la fête elle-même (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1 ; du missel, titre VI), on ne

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou des huit jours qui la suivent.